

MOTION DE DEMANDE DE MORATOIRE CONCERNANT DEUX NOUVELLES EPREUVES DE LANGUE AU BACCALAUREAT LYCEE HECTOR BERLIOZ

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, deux nouvelles épreuves sont ajoutées à partir de la session 2013 alors que les élèves n'ont plus que deux heures en LV1 comme en LV2.

Il s'agit, d'une part d'une épreuve de compréhension orale (CO) prévue en février. A ce jour, pas de consigne officielle pour l'organisation, si ce n'est des bribes d'information contradictoires émanant des différentes inspections. Il ressort cependant que cette épreuve n'est pas nationale mais organisée par chaque lycée, passée en interne et corrigée par les professeurs de l'établissement, voire par le professeur du candidat. D'autre part, le barème de correction est très discutable puisqu'il ne laisse le choix, pour un document sonore donné, qu'entre 5 notes possibles en LV1 (2, 6, 10, 16 ou 20) et 4 en LV2 (4, 8, 12, 20). Enfin, elle nécessite que les deux heures de cours hebdomadaires se passent dans des salles équipées pour les langues (au minimum, avec matériel audio/vidéo).

D'autre part, une épreuve d'expression orale (EO) est prévue en fin d'année scolaire, mais là encore, nos élèves passeront leur épreuve dans l'établissement avec des professeurs qu'ils connaissent et les modalités d'organisation ne sont pas encore définies.

Si nous saluons la volonté d'évaluer des compétences jusqu'à lors ignorées, nous ne pouvons accepter que 50% de la note finale du candidat reviennent à ces deux épreuves organisées localement selon des modalités et sur des supports différents d'un établissement à un autre, voire d'une classe à une autre, ce qui revient à créer des inégalités de traitement entre les candidats.

Le baccalauréat doit demeurer un examen juste et transparent, par respect pour nos élèves, par désir de faire perdurer l'image de l'Education Nationale : une instruction identique pour tous, des examens identiques pour tous, un traitement égal pendant les examens et une correction la plus juste possible.

Cette réforme nous apparaît comme une déréglementation du baccalauréat, menant inéluctablement à des examens de valeur différente selon les établissements - voire au sein de la même équipe - ce que nous ne pouvons accepter.

Afin que le rôle des enseignants de langue soit respecté, que les élèves soient reconnus et respectés dans leur travail et leurs ambitions, que l'image de l'Education Nationale cesse d'être mise à mal, nous exprimons les requêtes suivantes:

- Un moratoire national sur cette réforme pour l'année 2013 afin de permettre une véritable réflexion collective sur les épreuves de langue vivante au baccalauréat et de vérifier leur faisabilité en terme d'horaires de cours ou d'équipement des salles par exemple
- Nous estimons que seules les épreuves conçues et organisées au plan national sont à même d'assurer l'égalité des élèves face au baccalauréat. Par conséquent nous demandons l'abandon du contrôle en cours de formation (CCF) pour les épreuves de langue vivante.

Les professeurs de Langue Vivante du Lycée Hector Berlioz,
Vincennes, le 10 décembre 2012